

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons 3^{ème} catégorie

Monsieur le Maire,

Je soussignée, ai l'honneur de solliciter, conformément à la réglementation en vigueur, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire 3^{ème} Catégorie à « La Chênaie » Notre-Dame-de-Boisset le de H à H à l'occasion de

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le
Signature,

COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-BOISSET

Tél. et Fax. : 04 77 62 03 31 - E-mail : notre.dame.de.boisset@wanadoo.fr

ARRÊTÉ

Le Maire de la Commune de NOTRE-DAME-DE-BOISSET,

Vu, les articles L2212.1, L2212.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, articles R 123.1 à R 123.55, relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2013 relatif à l'heure d'ouverture et de fermeture dans les débits de boissons permanents ou temporaires,

Vu l'ordonnance 2015-1682 du 17 décembre 2015,

Vu la demande ci-dessus,

A R R Ê T É

Article unique : M..... est autorisé(e), à titre dérogatoire, à ouvrir un débit de boissons temporaire de troisième catégorie à « La Chênaie », pendant le déroulement de qui aura lieu le de H à H ; à charge pour lui (elle) de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

A Notre-Dame-de-Boisset, le

Le Maire,

David DOZANCE